

Le 31 août 2018

## Fin de la médiation sur l'équité salariale

Le 30 août a eu lieu la dernière réunion de négociation des dispositions visant l'atteinte de l'équité salariale qui n'ont pas été réglées dans la décision de l'arbitre Flynn du 31 mai dernier. Les questions qui n'auront pas été réglées aujourd'hui seront confiées à l'arbitre Flynn.

### Ententes

Nous avons certainement réalisé des progrès au cours des 90 derniers jours, sans toutefois parvenir à une entente sur toute la ligne. Avec l'aide de l'arbitre-médiateuse Flynn, le STTP et la Société canadienne des postes se sont entendus sur les questions suivantes (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016) :

- Courrier de quartier, aussi appelé « envois sans adresse » (avec effet rétroactif);
- Protection du Programme d'assurance-invalidité de longue durée;
- Congé de mariage, congé de naissance et d'adoption, congé pour autres motifs, congé pour comparution, congé de sélection de personnel, congé d'examen et congé de perfectionnement professionnel;
- Assurance-vie et prestation de décès;
- Prime du régime public d'assurance-maladie de la Colombie-Britannique;
- Indemnité de poste isolé;
- Indemnité de gants;
- Indemnité de déplacement;
- Salaires des employées et employés de relève sur appel;
- Changement de serrures (après la période de rétroactivité; service ouvrant droit à pension selon le Système de gestion des itinéraires [SGI]);
- Envois à remettre en mains propres (rémunération et service ouvrant droit à pension selon le SGI);
- Indemnité de repos (ouvrant droit à pension).

.../2



## Questions encore en litige

Les questions suivantes ont été confiées à l'arbitre Flynn :

- Écart entre les salaires directs (pour la période de rétroactivité et pour l'avenir) – L'arbitre va également déterminer si l'écart entre les salaires doit être rajusté en se fondant sur une comparaison entre le Système de mesure des itinéraires de facteur et factrice (SMIFF) et le Système de gestion des itinéraires (SGI) des FFRS;
- Pauses payées;
- Admissibilité à des avantages sociaux à la retraite, y compris le régime de soins dentaires;
- Congé de préretraite;
- Congé annuel;
- Salaire des employées et employés de relève permanents;
- Maintien de l'équité salariale.

Nous diffuserons de plus amples renseignements et des mises à jour sur ces questions au cours des prochaines semaines.

Solidarité,

Membres du Comité de l'équité salariale,



Nancy Beauchamp



Barb McMillan



Cathy Kennedy

